



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 17 décembre 2025,

L'an deux mil vingt-cinq, dix-sept décembre à 17h00, le conseil d'administration du CCAS de Champagnier, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Florent CHOLAT, Président du CCAS.

Membres en exercice : 9
Membres présents : 5
Nombre de pouvoirs : 0
Membres votants : 5

Date de convocation : 9 décembre 2025

Présents : Florent CHOLAT, Hervé ALOTTO, Chantal BRUN, Céline GELAS, Danièle MOUREN

Excusées : Jean Paul JULIEN, Carole ANDRIES, Christine CAVARRETTA, Gérard DOUGNON,

Secrétaire de séance : Hervé ALOTTO

DCCAS2025_008 : Convention de partenariat Depann'Familles

L'association Dépann'Familles Isère a pour objet :

- D'organiser un service de dépannage en urgence et de courte durée, pour la garde à domicile des enfants de 0 à 6 ans, particulièrement sur des horaires atypiques et pour des personnes en situation de précarité ou dans des démarches de retour à l'emploi ;
- De proposer, pour les enfants porteurs de handicap de 0 à 20 ans, des temps de garde, de répit, de soutien et des accompagnements éducatifs.

Il est proposé au CCAS de conventionner avec l'association afin de s'engager à aider les familles de la commune par une participation au financement des interventions de l'Association Dépann'familles réalisées sur la commune.

La prestation concerne le **service petite enfance (0-6 ans)** et le **service pour enfants en situation de handicap (0-20 ans)**.

Le CCAS s'engage à hauteur de **40 heures**, tarifée à **24,36 €/heure** pour l'année 2026.

Après en avoir débattu, le Conseil d'administration décide à l'unanimité :

- D'approuver les termes de la convention de partenariat ci-jointe avec l'association Depann'Familles Isère ;
- D'engager le CCAS, pour 2026, à hauteur de 40 heures ;
- D'autoriser le Président à signer ladite convention et tout autre document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

MODALITÉS DE VOTE : 5 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

Florent CHOLAT
Président de séance



Hervé ALOTTO
Secrétaire de séance

Certifié exécutoire compte-tenu de la

Transmission en préfecture le :

Notifié : 26 DEC. 2025

26 DEC. 2025